Données télétransmises de l'avis d'arrêt de travail à l'Assurance Maladie

		🗷 initial	□ de p	rolong	ation		Exemplaire à adresser
(art. L.162-4-1-1er al., L.162-4-4, L R.433-15, D. 613-19, D. 613-23 du							à votre EMPLOYEUR ou au POLE EMPLOI
l'assuré(e)							
numéro d'immatriculat	ion: 1 9 4 0	1 3 8 4	2 1 2	3 1	9 7		
nom et prénom : ACHA	ARD FREDERIC						
adresse où le malade pe	eut être visité (si d	ifférente de votre adr	esse habitueli	(e) (1) :			
code postal :	ville :				n° télép	hone :	
bâtiment : escalier : étage : appartement : code d'accès à la résidence :							
(1) L'accord préalable de votre ca.		_			e résidence.		
l'arrêt prescrit fait-il su		causé par un tier	s ?	oui 🗆 d	date :	non	X
situation professionnel	lle : salarié(e)						
MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR: dès réception de ce volet, merci d'établir l'attestation de salaire dans le meilleur délai afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités journalières de votre salarié(e).							
l'employeur							
nom, prénom ou dénor adresse :	mination sociale :						
n° téléphone :		e.mail	:				
·		les renseig	nements i	nédica	ıux		
je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : ACHARD FREDERIC							
• et prescrit un arrêt de	e travail jusqu'au	- mardi 21 nov	embre 202	3			inclus
sans rapport 🗷 en rapport 🗆 avec un état pathologique résultant de la grossesse							
sans rapport 🗷 en rapport 🗆 avec un accident du travail, maladie professionnelle date AT/MP :							
sorties autorisées :	oui 🗷 à partir	du: 20/11/2023	non 🗆				
sorties sans restriction			oui 🗆	à partir	du:		
activité(s) autorisée(s) : oui 🔲 à partir du : non 🗹							
• et prescrit un temps partiel / travail aménagé pour raison médicale du : au : sans rapport en rapport avec un accident du travail, maladie professionnelle voite ATAMP : Identification du praticien (nom et prénom) Date : 20/11/2028 Maldecin Générale Maldeci							
sans rapport \square	en rapport \square	avec un accider	nt du travai	l, malad	die profe	sjonnelle lotte	ATAMP:
Identification d CLE	lu praticien (nom EMENCON DAVID	et prénom)	Date	: 20/1	1/202	Madecin Vau Madecin Vau Madecin Vau 38000GRE 38000476	600 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
Identifiant: 1010081	9019		Sign	ature:	UY	761.04 1	N. AUD
Identification du praticien (nom et prénom) CLEMENCON DAVID Identifiant : 10100819019 Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertés" du di invier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL). La loi rend passible de pénalités financières, d'amende et/ou emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale).							
 Vous êtes salarié(e) : Vot 	re médecin vous re	met cet exemplair	e que vous	devez ad	dresser à	votre emploveur	A conserver par l'assuré(e)
Faites parvenir à votre caisse, dès que possible, l'attestation de salaire établie par votre employeur.							
 Vous êtes sans emploi : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser au POLE EMPLOI. Vous exercez une profession indépendante : Votre médecin vous remet cet exemplaire à titre d'information. 							
IMPORTANT: Quelle que soit votre situation, n'oubliez pas :							
• de respecter les heures de présence à domicile (de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures), sauf en cas de sorties autorisées sans restriction d'horaire ou à l'occasion d'un temps partiel pour raison médicale,							
 de demander un accord à votre organisme d'assurance maladie, avant votre départ, si vous deviez quitter votre département de résidence, de vous rendre aux convocations qui vous seront éventuellement adressées par le service du contrôle médical, 							
 de vous rendre aux convocat de vous abstenir de toute ac 		eventuellement adres	sees par le se	rvice du d	controle me	edical,	

aucun délai de carence ne sera appliqué pour le premier arrêt de travail.

<u>ATTENTION</u>: En dehors des cas prévus par la réglementation, la prolongation d'un arrêt de travail doit être prescrite par le médecin prescripteur de l'arrêt initial ou le médecin traitant. Cas particulier en cas d'arrêt suite au décès d'un enfant ou d'une personne à charge de moins de 25 ans : dans les 13 semaines suivant le décès,

Pour plus d'informations : www.ameli.fr/arret-de-travail ou scannez le QR Code

